LiftMaster distribué par ZeroDocs.com

**SECTION 11 12 33 – BARRIÈRES DE STATIONNEMENT**

 GÉNÉRALITÉS

 SOUMISSIONS

 Soumissions d’action :

 Données sur le produit : Données descriptives du fabricant et attributs du produit.

 Soumissions de clôture :

 Données de fonctionnement et d’entretien.

 ASSURANCE DE LA QUALITÉ

 Compétences de l’installateur : Entreprise spécialisée dans le travail de cette section, avec au moins [2] [\_\_] ans d’expérience.

 GARANTIE

 Garanties du fabricant contre tout défaut matériel ou de fabrication.

* + - 1. Armoire : 10 ans.
			2. Composants électriques et mécaniques : 2 ans.

 PRODUITS

 FABRICANTS

 Les documents contractuels sont basés sur les produits de LiftMaster. [www.LiftMaster.com](http://www.liftmaster.com)

 Substitutions : [Consultez la Division 01.] [Non autorisé.]

 UNITÉS FABRIQUÉES

 Barrières de stationnement :

 Modèle : BG790.

 Fonctionnement : Réducteur d’engrenage.

 Conforme à la norme UL 325.

 Cycle de service homologué : Maximum 6 000 par jour.

 Vitesse d’ouverture : 11 secondes.

 Bras de barrière : Type Wishbone, rouge et blanc, 24 pi de long, contrepoids.

 Moteur : 24 V c.c., service continu, précâblé, homologué par Underwriters Laboratories.

 Commandes : Système de gestion d’accès séquentiel.

* + - 1. Cellule photoélectrique rétro-réfléchissante.

 Récepteur radio Security+ 2.0 : Accepte les télécommandes avec technologie de code variable Security+ 2.0 et les télécommandes de commutateur DIP binaires. [Télécommande DIP à un bouton.] [Télécommande DIP à trois boutons.] [Télécommande Security+ 2.0 avec code variable à deux boutons.] [Télécommande Security+ 2.0 avec code variable à quatre boutons.]

* + - 1. Détecteurs de boucle à faible puissance.
			2. Configuration primaire/secondaire
			3. Minuterie de fermeture.
			4. Chauffage.

 EXÉCUTION

 INSTALLATION

 Installer conformément aux instructions du fabricant.

 ACTIVITÉS DE CLÔTURE

 Tester et ajuster le bon fonctionnement des opérateurs.

 Démonstration : Démontrer le fonctionnement et la programmation des opérateurs au propriétaire.

FIN DE LA SECTION